

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le **13 août 2024 à 19 heures**,
au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller
Monsieur Sam Ierfino, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

Monsieur le Maire exprime sa profonde gratitude envers les citoyens pour leur courage et leur patience face aux dommages causés par les pluies torrentielles survenues le 9 août 2024. Il tient également à féliciter et remercier chaleureusement les employés de la Ville pour leur travail acharné et l'entraide dont ils ont fait preuve envers les citoyens durant cette période difficile.

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2024-08-202

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2024 ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'ouvrir la séance ordinaire du 13 août 2024 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 05 et s'est terminée à 19 h 12.

2024-08-203

**DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 9 JUILLET ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2024-08-204

DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2024-08)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le numéro MP-2024-08 pour le mois de juillet 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-205

DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE JUILLET 2024

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juillet 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-206

OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME « NUMMAX » POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE DEUX PANNEAUX D'AFFICHAGE NUMÉRIQUE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'autoriser l'achat et l'installation de deux panneaux d'affichage numérique auprès de « NUMMAX » pour la somme de 83 878,86 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette somme à même le fonds de roulement, remboursée en cinq (5) versements annuels égaux à compter de l'exercice financier 2025, et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-40-418.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-207

**ENTÉRINER L'OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME « CRÉAPUB »
POUR L'ACHAT D'ÉPINGLETTES DE LA VILLE - DÉPENSE
FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ**

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Claudine Girouard-Morel

D'entériner l'octroi d'un contrat pour la fourniture d'épinglettes du logo de la Ville auprès de « *CRÉAPUB* » pour la somme de 5 087,64 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 02-190-00-639.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2024-08-208

**DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS DE
JUILLET 2024**

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
René Lecavalier

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois de juillet 2024 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-209

**DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES
IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN TOUT OU EN PARTIE**

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Hugo Gendreau
Sam Ierfino

De reconnaître le dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées au 25 juillet 2024 en tout ou en partie.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-210

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS D'UNE
SOMME DE 22 097 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 6 SEPTEMBRE 2024**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 22 097 000 \$ qui sera réalisé le 6 septembre 2024, répartie comme suit :

Règlement d'emprunt no	Montant
878	450 000 \$
890	255 881 \$
890	485 965 \$
893	134 082 \$
893	365 268 \$
901	3 000 000 \$
901	7 527 000 \$
911	445 148 \$
911	3 843 644 \$
916	1 324 457 \$
916	4 265 555 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 878, 890, 893, 901, 911 et 916, la Ville de Pincourt souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

De financer les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 6 septembre 2024.
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, les 6 mars et 6 septembre de chaque année.
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7).
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS.
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents.

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :
C.D. DE VAUDREUIL-SOULANGES
100, BOUL. DON-QUICHOTTE
L'ÎLE-PERROT, QC
J7V 6L7
8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Pincourt, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 878, 890, 893, 901, 911 et 916 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 6 septembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-211

DÉPENSES EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES » - COÛTS EXCÉDENTAIRES DÉCOULANT DE LA DURÉE PROLONGÉE DES TRAVAUX - CONTRAT POUR LE PAVAGE, LES BORDURES ET L'ÉCLAIRAGE – POINTE-AUX-RENARDS – PHASE 1

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser la dépense pour coûts excédentaires découlant de la durée prolongée des travaux de pavage, bordures et éclairage du chemin de la Pointe-aux-Renards - Phase 1 auprès de « *ROXBORO EXCAVATION INC.* » pour la somme de 69 261,89 \$ au net et auprès de « *LES ENTREPRISES PLOYARD* » pour la somme de 4 807,17 \$ au net.

Que ces dépenses en immobilisation, financées par le surplus réservé « Projets de réfection infrastructures », soient imputées au poste budgétaire 22-400-10-854.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2024-08-212

APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR L'APPEL D'OFFRES 2024-008 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DE LA 44^E AVENUE, 1^{ER} ET 2^E BOULEVARD

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération suivants :

Critère 1	Présentation générale et respect du schéma de l'offre	5 points
Critère 2	Expérience de la firme dans la réalisation de mandats similaires	15 points
Critère 3	Expérience et pertinence du chargé de projet dans la réalisation de mandats similaires	25 points
Critère 4	Expérience et pertinence de l'équipe dans la réalisation de mandats similaires	20 points
Critère 5	Expérience et pertinence de l'équipe de relève	5 points
Critère 6	Capacité de production et échéancier	10 points
Critère 7	Expérience et pertinence du surveillant de chantier	20 points

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-213

OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LA MANUTENTION, LE TRANSPORT, LA VALORISATION ET/OU L'ENFOUISSEMENT DES BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION POUR L'ANNÉE 2025 - AO 2020-005 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION

Considérant la résolution 2020-10-325 adoptée à la séance ordinaire du 13 octobre 2020 pour l'octroi du contrat pour la manutention, le transport, la valorisation et/ou l'enfouissement des boues de l'usine d'épuration auprès de « ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC. » ;

Considérant les options de renouvellement pour les années 2024 et 2025 prévues au devis d'appel d'offres 2020-005, il est

PROPOSÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

APPUYÉ PAR

Hugo Gendreau

De se prévaloir de la dernière année d'option de renouvellement du contrat pour la manutention, le transport, la valorisation et/ou l'enfouissement des boues de l'usine d'épuration pour l'année 2025 auprès de « ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC. » pour la somme de 272 789,69 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration et de l'imputer au poste budgétaire 02-414-06-498.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-214

OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE TROIS ENSEIGNES AUX ENTRÉES DE LA VILLE - « 9066-9060 QUÉBEC INC. (LES ENSEIGNES PROFESSIONNELLES) » - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

Considérant la présentation du projet lors de la Commission d'infrastructures et travaux publics du 29 avril 2024;

Considérant que le projet est prévu au Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation de trois enseignes aux entrées de la ville, suivant recherche de prix, auprès de « 9066-9060 QUÉBEC INC. (LES ENSEIGNES PROFESSIONNELLES - Publi Design) » pour la somme de 120 921,15 \$, toutes taxes incluses. D'octroyer des contrats connexes auprès de divers fournisseurs pour la somme de 32 767,88 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus non réservé et de les imputer au poste budgétaire 22-100-40-063.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-215

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE BOLLARDS SOLAIRES ANTI-VANDALISME DE TYPE HORIZON - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARCS ET TERRAINS DE JEUX »

Considérant que le projet est prévu au Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation de huit bollards solaires anti-vandalisme de type Horizon sur chemin Duhamel intersection 5^e Avenue auprès de « SOLIDeI Canada Inc. » pour la somme de 16 912,82 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Projets d'investissement en parcs et terrains de jeux » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-10-895.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-216

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU PAVAGE DE LA RUE RADISSON - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2024-009 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES »

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2024-009 lancé le 4 juillet 2024;
Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *ALI EXCAVATION INC.* » est conforme aux exigences;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Ali Excavation Inc.	Oui	122 822,99 \$
Pavage Asphaltech	Oui	133 093,43 \$
Les Pavages Théorêt	Oui	194 389,38 \$

il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
René Lecavalier

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat pour la réfection du pavage de la rue Radisson, auprès de « *ALI EXCAVATION INC.* » pour la somme de 122 822,99 \$, toutes taxes incluses, et une somme additionnelle de 10 000 \$, toutes taxes incluses, pour les frais de laboratoire, le contrôle qualité requis sur les travaux ainsi que les contingences, auprès de divers fournisseurs.

Que ces dépenses financées par le surplus réservé « *Projets de réfection d'infrastructures* » soient imputées au poste budgétaire 22-300-10-042.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-217

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2024-010 lancé le 18 juillet 2024;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *ALI EXCAVATION INC.* » est conforme aux exigences;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Ali Excavation Inc.	Oui	85 331,00 \$
Les Pavages de la Cité B.M. Inc.	Oui	88 525,00 \$
Pavages Asphaltech	Oui	103 334,49 \$

il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
René Lecavalier

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat pour la réfection du pavage de la rue Elmwood, à « *ALI EXCAVATION INC.* » pour la somme de 85 331 \$, toutes taxes incluses, et une somme additionnelle de 5 748,75 \$, toutes taxes incluses, pour le contrôle de la qualité requis sur les travaux ainsi que les contingences, auprès de divers fournisseurs.

Que ces dépenses financées par le surplus réservé « *Projets de réfection d'infrastructures* » soient imputées au poste budgétaire 22-300-10-042.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

GREFFE ET COMMUNICATIONS

2024-08-218

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 931-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 931 RELATIF AUX NUISANCES

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement numéro 931-02* lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2024, sous la résolution 2024-07-196, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Hugo Gendreau

D'adopter le *Règlement numéro 931-02 modifiant le Règlement 931 relatif aux nuisances*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-219

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 838-08 REFONDANT LE RÈGLEMENT NO 838 ET SES AMENDEMENTS ET S'INTITULANT DORÉNAVANT RÈGLEMENT NO 838 – RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement numéro 838-08* lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2024, sous la résolution 2024-07-197, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Sam Ierfino

D'adopter le *Règlement numéro 838-08* refondant le *Règlement numéro 838* et ses amendements et s'intitulant dorénavant *Règlement numéro 838 - Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-220

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 936 - SIGNALISATION SUR LE CHEMIN DUHAMEL

Madame la conseillère Diane Boyer dépose le projet de *Règlement numéro 936 - Signalisation du chemin Duhamel* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de continuer le projet de 2016-2017 et de créer une piste multifonctionnelle sur le chemin Duhamel entre la 9^e Avenue et la 5^e Avenue. Le règlement autorise également à créer une bande cyclable sur le côté ouest du chemin Duhamel entre la 5^e Avenue et l'extrémité nord du chemin Duhamel.

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 27 et s'est terminée à 20 h 09.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-08-221

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2024

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du 13 août 2024 à 20 h 09.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMÉAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE